



Note de synthèse

COMMUNICATION « Examen à mi-parcours de la politique industrielle. Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union Européenne »¹

Le 4 juillet 2007, la Commission a publié une communication présentant un examen à mi-parcours du programme de travail établi en 2005 et proposant de nouvelles mesures pour la période 2007-2009. Dans sa communication de 2005², la Commission définissait pour la première fois une approche intégrée de la politique industrielle basée sur un programme de travail concret constitué d'initiatives horizontales et sectorielles.

En termes de **diagnostic** de l'industrie de l'UE, l'on peut relever les points suivants :

- L'industrie européenne demeure un **moteur** de l'économie européenne en contribuant de manière importante à la croissance et à l'emploi.
- En matière de **production**, elle représente un cinquième de la production de la Communauté.
- En réalisant 81% des dépenses de R&D du secteur privé et en fournissant un nombre croissant d'emplois hautement qualifiés, l'industrie européenne est au centre de l'**innovation**. Elle joue donc un rôle prépondérant dans la transformation de l'Europe en une **économie de la connaissance**.
- L'**emploi** dans l'industrie est demeuré relativement stable ces trois dernières années. L'industrie contribue au dynamisme de nombreux secteurs des **services**.
- Quelques secteurs industriels tels que celui des TIC, de la construction électrique et la construction mécanique font preuve d'une croissance durable et constante de la **valeur ajoutée**.
- Les investissements directs étrangers ont progressé de 42% en 2006, alors que les sorties ont augmenté de 35%.

Les principaux **défis** que l'industrie devra affronter ces prochaines années sont :

- **La mondialisation** : à présent, les activités que les entreprises échangent et délocalisent, dépassent celles exclusivement liées au commerce des marchandises. Cette évolution est due au développement des TIC, des innovations organisationnelles et de la base de compétences en Inde et en Chine. Dans ce contexte, il est primordial pour leur compétitivité que les entreprises contrôlent les parties importantes de la chaîne de valeur, telles que l'innovation et les produits personnalisés. Les clusters peuvent y collaborer en enracinant la capacité d'innovation en Europe. Les offres intégrées de services et d'activités manufacturières sont également des opportunités importantes pour nos entreprises.

¹ COM(2007) 374

² COM(2005)474 « Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne : un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'UE - vers une approche plus intégrée de la politique industrielle »



- **Le progrès technologique** : dans ce domaine, l'industrie européenne fait face à certaines difficultés. Alors que les progrès technologiques et scientifiques rapides offrent des opportunités, l'industrie manufacturière européenne reste spécialisée dans les secteurs à moyenne technologie. L'union européenne est confrontée à différents freins en matière d'exploitation des nouvelles possibilités techniques : de lourdes réglementations en matière de produits ; le manque de soutien aux industries innovantes à travers les normes, les droits de propriété intellectuelle, les pratiques en matière de marchés publics ; des structures de marché parfois défavorables (par exemple, en ce qui concerne le marché de la défense ou des produits pharmaceutiques)...
- **Les défis environnementaux** : l'UE s'est fixé comme objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici à 2020, de promouvoir les sources d'énergie renouvelables et d'accroître l'efficacité énergétique. L'UE est bien placée pour saisir les opportunités de l'émergence des industries environnementales. Ces industries européennes occupent déjà les premiers rangs mondiaux en matière technologique. Afin d'exploiter pleinement les possibilités offertes, de nouveaux instruments politiques basés sur le marché et une réglementation bien conçue seront nécessaires. Il conviendra de s'assurer que ceux-ci tiennent compte de la position concurrentielle des industries à haute intensité énergétique.

Concernant l'évaluation des **progrès réalisés suite aux initiatives lancées à partir de 2005** :

- Bon nombre d'initiatives ont eu un impact positif sur la formulation de l'action politique. La Commission note l'importance du rôle joué par les différents **groupes de haut niveau** (groupe de haut niveau sur la compétitivité, l'énergie et l'environnement, CARS21, groupe de haut niveau sur le textile, EnginEurope, LeaderSHIP2015, forum pharmaceutique, forum des industries de la défense, initiatives en matière de DPI et de compétences,...)
- L'amélioration de la compétitivité de l'industrie a aussi bénéficié de la contribution de la politique de cohésion (conformément aux orientations stratégiques pour la cohésion de la Communauté 2007-2013) et de la stratégie établie par la Commission quant à la compétitivité externe de l'industrie de l'UE.
- La plupart des initiatives horizontales et sectorielles décrites dans la communication de 2005, sont des projets à long terme qui se sont poursuivis au cours de la période 2007-2009.
- La Commission estime qu'il convient de ne pas modifier la stratégie amorcée en matière de politique industrielle.

Alors que la conception générale de la politique industrielle de 2005 semble toujours pertinente, il convient de l'ajuster en tenant compte des nouveaux défis (mentionnés plus haut) afin que les ressources soient déployées là où elles présentent la plus grande valeur ajoutée.

Dans ce cadre, les principales impulsions en matière d'**initiatives horizontales** prévues pour la période 2007-2009 sont :

1. **La simplification et l'amélioration de l'environnement réglementaire et la réduction de la charge administrative** pesant sur les entreprises. Il s'agit d'une thématique existante qui demeure la priorité absolue de la Commission. Cependant, dorénavant, il

s'agira également de veiller à ce que la réglementation soit destinée à promouvoir « l'éco-innovation » et des modes de consommation et de production plus durables. L'expérience positive de CARS21 peut servir d'exemple pour les PME d'autres secteurs. En effet, alors que les PME semblent les mieux armées pour proposer des solutions innovantes et qu'elles forment également une partie essentielle des clusters d'entreprises, elles sont par contre moins en mesure de faire face aux charges réglementaires et administratives ainsi qu'aux mesures qui exigent des investissements fixes.

2. Au niveau communautaire, le *Programme-cadre de recherche (7ePCRD)* et le *programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (PIC)* ainsi que les *plates-formes technologiques européennes* et les *initiatives technologiques conjointes* ont pour objectif de stimuler l'innovation.

Cependant, d'autres formes de réponse proactive sont nécessaires. Ainsi, l'initiative « **marchés porteurs** » a pour objectif de contribuer à libérer le potentiel de marché des produits et des services innovants en levant les obstacles qui entravent le développement de nouveaux marchés. Les instruments utilisés à cette fin comprennent le cadre légal et réglementaire, la stimulation des mécanismes ouverts de l'innovation, les normes, les pratiques en matière de marchés publics, la protection de la propriété intellectuelle et la disponibilité du capital-risque. La Commission va préparer un document traitant de la mise en œuvre de cette approche.

3. L'**initiative « normes »** a pour objectif de permettre aux résultats de la R&D de trouver des débouchés, notamment, dans le domaine de l'éco-innovation. Ce moyen d'accélération du processus d'innovation permet également de promouvoir des modes de consommation plus fiables et durables générateurs de croissance. Pour plus d'efficacité, la Commission souhaite que toutes les parties prenantes soient associées au processus. Elle proposera une communication fin 2007 afin d'accroître la contribution de la normalisation à l'innovation et proposant des mesures.
4. L'**initiative « clusters »** vise à évaluer comment les actions combinées des Etats membres et de la Commission, en faveur des clusters, peuvent contribuer à structurer l'espace européen de la connaissance en une toile puissante de clusters compétitifs à vocation mondiale. Ces réseaux collaboratifs sont des moteurs importants de l'innovation et du développement régional, ce qui va de pair avec la nécessité d'une plus grande spécialisation régionale dans la recherche et le développement technologique. L'*Institut Européen de Technologie (IET)* aidera à développer les pôles et clusters transnationaux en rassemblant les meilleurs acteurs européens de la recherche, de l'éducation et de l'innovation.
5. L'**initiative « politique industrielle durable »** a pour ambition d'aider l'industrie européenne à consolider ses atouts et à tirer parti de l'émergence des nouveaux marchés dans les technologies environnementales. De plus, dans le cadre de leurs approches en matière de responsabilité sociale des entreprises, les entreprises se soucient de plus en plus de leur performance environnementale.



Cette initiative poursuit les objectifs du *paquet « Energie et changement climatique »* adopté par le Conseil européen (mars 2007) et collabore à la *stratégie renouvelée de Lisbonne en faveur du développement durable*.

Début 2008, la Commission établira un *plan d'action* reprenant les trois principes fondamentaux de la politique industrielle durable :

- Stimuler le développement et la commercialisation de technologies, de produits et de services à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique. Les moyens envisagés ont trait à la promotion des marchés porteurs, au développement d'instruments de financement appropriés et d'instruments basés sur le marché encourageant l'adoption de produits et services plus respectueux de l'environnement.
 - Création d'un marché intérieur dynamique dont la pierre angulaire sera une directive élargie du Parlement européen visant à promouvoir « l'écoconception ». A l'occasion de l'examen en cours de la législation du marché intérieur, la Commission va développer une politique rigoureuse des produits et éliminera les obstacles dans le marché intérieur.
 - Création de marchés globaux pour des technologies, des produits et des services à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique. L'adoption plus rapide dans l'UE de normes environnementales pour des technologies, des produits et des services plus durables, peut donner un avantage compétitif aux entreprises européennes. En effet, cela pourrait préparer la voie au développement de normes internationales intégrant mieux les aspects environnementaux.
6. La Commission publiera à l'automne un document politique présentant des mesures nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et de l'impact environnemental des **industries européennes à haute intensité énergétique**.
7. Des mesures assurant **l'accès aux ressources naturelles et aux matières premières**, y compris l'ouverture du marché de l'UE aux matières premières renouvelables, seront développées. Les politiques communautaires internes et externes y afférentes adopteront une approche cohérente dans ce sens.
8. **L'initiative « compétitivité et accès au marché »** concentrera ses efforts sur les secteurs et les marchés présentant le fort potentiel de gains de compétitivité. Différents instruments seront utilisés afin de créer des conditions loyales pour le commerce extérieur : négociations commerciales multilatérales (dont le cycle de développement de Doha), conclusions d'accords de libre-échange bilatéraux (avec les Etats-Unis, la Chine) et maîtrise des barrières non tarifaires.
9. **L'initiative « changements structurels »** rassemblera divers travaux analytiques dans un objectif d'échange de bonnes pratiques :
- mi-2008 : premier rapport annuel sur les restructurations
 - réexamen de la communication de 2005 sur les restructurations et l'emploi
 - éventuelle révision des orientations en matière d'aides d'Etat au sauvetage et aux restructurations



10. Etant donné la transition de l'emploi vers les services dans les économies hautement développées, l'**initiative « industrie/services »** réalisera une analyse de la compétitivité des secteurs des services et un suivi sectoriel plus poussé. Les intérêts des PME seront pris en compte.

Il est fortement conseillé par la Commission que les initiatives sectorielles fassent un usage approprié des instruments offerts par le programme-cadre de recherche, à savoir les *plates-formes technologiques* et les *initiatives technologiques conjointes*.

Les orientations prévues quant aux **initiatives sectorielles** pour la période 2007-2009 sont les suivantes :

11. Une nouvelle initiative ciblée sur l'**industrie alimentaire** va être lancée pour répondre aux défis rencontrés et au manque d'innovation. Il sera tenu compte de la forte proportion de PME dans le secteur. En 2008, la Commission présentera une communication comprenant un paquet de mesures.
12. L'initiative ELECTRA est une nouvelle initiative conjointe de la Commission dans le secteur de la **construction électrique**. Etant donnée la pression concurrentielle subie par le secteur, elle identifiera des mesures pour renforcer la compétitivité du secteur, notamment par l'application d'une meilleure réglementation et par une contribution au débat sur les l'efficacité énergétique et les marchés porteurs.
13. Dans le secteur de l'**industrie spatiale**, un *programme spatial européen* devrait être développé. La politique spatiale développée par la Commission et l'Agence Spatiale Européenne en constitue le fondement. La Commission évaluera comment le cadre réglementaire européen peut appuyer le développement de diverses applications spatiales. De nouveaux projets et actions en matière de R&D seront proposés, notamment quant aux applications spatiales intégrées. Dans le cadre du plan à long terme pour la science spatiale de l'ESA, des nouvelles possibilités de financement seront proposées d'ici à 2008. Enfin, l'initiative GMES de la surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité fournira un appui quant au contrôle des impacts du changement climatique.
14. Avec la collaboration de l'Agence européenne de défense, la Commission lance une initiative axée sur le renforcement de la compétitivité du **secteur de la sécurité et de la défense**. Différentes actions sont prévues :
 - une communication-cadre couvrant les questions industrielles et de marché
 - une directive sur les marchés de sécurité et de défense
 - un règlement sur les transferts intra-UE des équipements de défense



- une cartographie homogène à l'échelle de l'UE de la base européenne technologique et industrielle de la défense
 - un manuel de normalisation de la défense européenne
15. L'initiative spécifique portant sur **la recherche en matière de sécurité** se poursuit. Un forum européen pour la recherche et l'innovation en matière de sécurité pourrait être établi. Il mettrait au point un programme de recherche d'ici à fin 2009.
16. Afin d'améliorer la compétitivité du **secteur pharmaceutique**, la Commission travaille à une révision de la législation. En outre, le forum pharmaceutique, en cours, analyse les défis du secteur. Une communication définissant une stratégie est prévue d'ici à fin 2007.
17. Deux communications sectorielles sur les **industries des métaux** et les **industries forestières** sont prévues.

En conclusion, on peut noter que la Commission souhaite une plus grande interaction entre les actions politiques communautaires, nationales et régionales destinées à promouvoir la compétitivité industrielle. L'occasion de renforcer ce lien est offert par la stratégie renouvelée de Lisbonne à travers ses orientations intégrées. Les Etats membres devraient faire état des actions politiques liées à la compétitivité industrielle dans leurs rapports d'avancement annuels.